



## DECISION DU MAIRE DEC-2023-09-069

**OBJET : Conseil et assistance marché VRD espaces verts et aménagements paysagers**

Le Maire de la commune de NOISY-LE-ROI,

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la création d'un nouveau quartier Montgolfier avec la construction de logements, d'équipements publics et de services de proximité, en réponse à l'augmentation de la population,

CONSIDERANT la nécessité de recourir à un marché de maîtrise d'oeuvre pour la voirie et les réseaux divers ainsi que les espaces verts et les aménagements paysagers,

CONSIDERANT le besoin d'accompagnement dans la rédaction des pièces marchés pour la passation du marché de MOE,

CONSIDERANT l'offre de conseil et assistance de Citia pour la passation du marché, avec la préparation de la consultation, la sélection des candidats, l'analyse des offres et négociations, l'achèvement de la procédure et sa dématérialisation,

### DECIDE

- 1) D'ACCEPTER l'offre de conseil et assistance de Citia, pour un forfait total de 20 000 € HT soit un montant de 24 000 € TTC dans le cadre de la passation d'un marché de maîtrise d'oeuvre VRD – Espaces verts et Aménagements paysagers.
- 2) DIT que les crédits seront prévus au budget 2023.

Fait à Noisy-le-Roi, le 28 septembre 2023

Le Maire,  
Marc TOURELLE

Affiché, notifié, transmis.  
Je soussigné, Marc TOURELLE, Maire de Noisy le Roi,  
Certifie le caractère exécutoire de la présente

Accusé de réception en préfecture  
078-217804558-20230928-DEC2023-09-069-CC  
Date de réception préfecture : 09/10/2023